



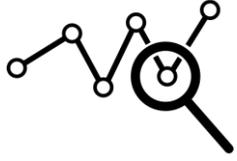
**RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

CNIG

Conseil national
de l'information
géolocalisée

Contribution du CNIG à l'articulation des plateformes entre national et territorial



Constats

- Pour coordonner la production, la qualification et la diffusion des données pour la planification écologique, **une coordination multi-échelle** à tous les niveaux des territoires est un enjeu majeur.
- **Le pôle de coordination avec les territoires** du CNIG assure cette coordination pour l'information géolocalisée avec des correspondants dans chacune des régions de France
- Du point de vue des collectivités, il ne paraît pas souhaitable de multiplier les instances de coordination, mais d'affiner l'articulation et la répartition des compétences entre les différents niveaux territoriaux pour la production, qualification et diffusion des données de référence sur la transition écologique.
- Depuis la **loi Notre**, les Régions sont compétentes pour organiser la coordination au sein de leur territoire ; elles l'ont organisé de manières diversifiées, expression de la meilleure prise en compte des spécificités des territoires.
- Le **GT plateformes** piloté par le CEREMA vise à établir un plan national pour favoriser la création d'espace commun de données, thématique ou multithématique et leur interopérabilité technique, juridique. Il vise aussi à favoriser la création de gouvernance et de tiers de confiance adaptés aux enjeux de ces espaces de données. In-fine, impulser la création de « l'infrastructure technique » support au développement d'espaces communs de données.



Proposition

Le pôle de coordination avec les territoires du CNIG souhaite participer à une meilleure articulation des plateformes de données entre le niveau national et le niveau régional, ainsi qu'au niveau infrarégional.

- Etablir des recommandations pour l'articulation des plateformes régionales avec les plateformes nationales, en lien avec les travaux d'articulation du GT plateformes. Il ne s'agira pas de recommandations techniques, mais de recommandations en matière de gouvernance et de pilotage.
- Etablir des principes généraux et guides de bonnes pratiques pour l'articulation des plateformes au niveau infrarégional en lien avec la répartition des compétences des collectivités.

OBJECTIFS DU CEREMA avec un COLLECTIF

Co-définir un cadre national
d'interopérabilité
technique/juridique/méthodologique
pour l'ensemble des
plateformes/Hubs

Soutenir la création de
« communs », logiciels,
modèles, méthodes,...

Décliner le DATA-ACT en
France et anticiper l'avenir

- Un dispositif « d'incubation »
- Un bac-à-sable technique pour tester/valider
- Des accompagnements co-construits

Favoriser la
création
d'espaces de
données
interopérables
(écosystème de
services autour
de données
partagées)
Et de Tiers-de-
confiance

Favoriser la mise
œuvre d'un
« Plan National »
avec soutien
financier



Pour l'interconnexion de
plateformes/Hubs de partage
de données ou « espace
communs de données »

